

*Matériaux nucléaires—Garanties*

—Avec le Royaume-Uni, des ententes relatives à des échanges technologiques touchant le CANDU/SGHWR (PTHWR) et l'approvisionnement en eau lourde (SGHWR: réacteur à l'eau lourde générateur de vapeur; PTHWR: réacteur à l'eau lourde à tube de force).

—Avec la société italienne Pregettazioni Meccaniche Nucleari, une entente de délivrance de permis pour fournir à l'Italie des tranches de réacteur CANDU.

Le gouvernement a réaffirmé ses directives de politiques touchant l'enrichissement de l'uranium, telles qu'il les avaient annoncées le 1<sup>er</sup> août 1973. La participation canadienne à l'enrichissement de l'uranium sera déterminée dans le cadre de ces directives.

Le Canada a pris les décisions que je viens d'énumérer relativement aux conditions en fonction du traité de non-prolifération des armes nucléaires qui est conçu non seulement pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, mais aussi pour assurer que tous les pays pourront bénéficier d'énergie à prix moins élevé.

**Des voix:** Bravo!

● (1150)

**M. Jim Balfour (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, notre parti applaudit à tout renforcement des garanties pour restreindre les matières nucléaires canadiennes à des applications pacifiques. Le Canada, qui possède des réserves appréciables d'uranium et les moyens techniques durement acquis pour construire des réacteurs nucléaires, se trouve maintenant aux prises avec un dilemme d'ordre moral. D'une part, le tiers monde veut à tout prix posséder l'énergie nucléaire dont bénéficient déjà les nations plus développées. D'autre part, les ventes d'uranium et de réacteurs nucléaires à un nombre de plus en plus grand de pays en dehors du club nucléaire suscitent le danger et la probabilité d'une prolifération des armes nucléaires.

On nous demande de mettre en balance, d'un côté, l'équité, en ce qui concerne les sources énergétiques et, d'un autre côté, le spectre d'un holocauste nucléaire. Et surtout que l'on ne s'y trompe pas: comme nous l'avons vu en Inde, avec un approvisionnement d'uranium et les techniques de recyclage qui sont à la portée de tout le monde, n'importe quel pays peut fabriquer une bombe nucléaire avec le plutonium d'un réacteur CANDU.

C'est pourquoi la question des garanties relatives aux exportations de produits nucléaires est d'une importance vitale et pourquoi plusieurs questions se posent au sujet de la déclaration du ministre. Tout d'abord, il va de soi, d'après la déclaration du ministre, que les garanties rétroactives qu'il compte négocier seront au moins aussi restrictives que celles qu'il a l'intention d'imposer aux futures ventes de carburants et de techniques nucléaires. Deuxièmement, il faut reconnaître que le Canada exporte sur trois plans distincts dans le domaine nucléaire: des matières nucléaires, surtout de l'uranium; du matériel nucléaire, notamment des réacteurs CANDU et des techniques nucléaires, c'est-à-dire l'art de construire ces réacteurs.

Jusqu'ici, nous avons réussi à assortir de garanties les deux premiers types d'exportation, mais le défi qui se pose maintenant consiste à contrôler les utilisations de nos moyens techniques. Les garanties du gouvernement sont loin d'être assez rigoureuses pour être efficaces. Même si, en vertu des nouveaux principes directeurs proposés aujourd'hui par le ministre, nous inspectons les usines CANDU que nous construisons nous-mêmes dans bon nombre de pays en voie de développement, rien n'empêche

[M. Macdonald (Rosedale).]

ces pays d'imiter exactement nos réacteurs et de se servir du plutonium qui y est produit pour fabriquer un engin explosif. Pour cette raison, il n'est que raisonnable, semble-t-il, d'exiger comme garantie additionnelle, avant d'exporter nos réacteurs, une entente nous permettant d'inspecter toutes les installations nucléaires d'un pays, et non seulement les usines que nous construisons, pour nous assurer qu'elles servent à des fins pacifiques.

Cette question préoccupe particulièrement notre parti, car le ministre a déclaré que nous étions en train de négocier un grand nombre de transactions nucléaires avec des pays qui n'ont pas ratifié le traité de non-prolifération nucléaire. Je songe surtout au Pakistan, au Japon, à l'Inde, à l'Argentine, à la République de Corée et à l'Italie.

Nous devrions exercer toutes les pressions possibles sur ces pays pour qu'ils ratifient le traité et se soumettent aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'il prévoit. En fait, monsieur l'Orateur, notre propre ratification du traité de non-prolifération me porte à croire que nous ne devrions pas expédier de matières nucléaires à plusieurs pays de la Communauté européenne de l'énergie atomique jusqu'à ce qu'ils ratifient et acceptent des garanties plus sûres comme celles du traité de non-prolifération.

La déclaration du ministre aujourd'hui au sujet des principes de politique concernant l'enrichissement de l'uranium, annoncés le 1<sup>er</sup> août 1973, ne répond absolument pas à la situation. L'absence de détails précis concernant les garanties devant s'appliquer à l'exportation d'uranium enrichi nous amène à conclure que le Canada ne devrait pas en exporter avant que des politiques précises conformes à la situation aient été établies et approuvées par le Parlement. Telle devrait être, à notre avis, la position du gouvernement. Mais, dans le cas contraire, et si le gouvernement est prêt à exporter de l'uranium enrichi de la baie James à un pays comme la France—et nous en avons entendu parler—alors il est temps d'en dire beaucoup plus long aux Canadiens sur ce projet que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Comme le sait le ministre, plus l'uranium est enrichi, plus il est facile de le convertir en explosif nucléaire. L'uranium pleinement enrichi est aussi dangereux et fissile que le plutonium lui-même, l'élément essentiel pour construire une bombe atomique. Allons-nous vendre un tel produit à un pays comme la France qui a un programme bien établi d'essais nucléaires et qui n'a jamais signé le traité de non-prolifération? En 1965, le premier ministre M. Pearson a catégoriquement refusé de vendre de l'uranium naturel à la France. N'est-il pas infiniment plus important de ne pas exporter aujourd'hui une forme bien plus dangereuse d'uranium enrichi vers ce pays, sans des garanties absolument rigoureuses que cela ne lui permettra pas de libérer ses propres ressources ou d'en faciliter l'utilisation à des fins militaires?

Nous nous réjouissons de l'assurance que nous a donnée le ministre que le Canada exigera des garanties et des droits d'inspection aussi rigoureux que ceux formulés par l'AIEA, mais, comme l'a affirmé le délégué du Canada à la dix-huitième conférence générale de cet organisme, ces normes ne sont pas encore assez strictes. En particulier, comme l'a dit le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) la semaine dernière, nous devons exiger des comptes détaillés sur tout le plutonium produit à partir d'uranium canadien ou de réacteurs de fabrication canadienne dans d'autres pays. En outre, pour rendre plus efficaces nos contrats nucléaires, le Canada devrait travailler à un accord avec tous les pays producteurs d'uranium ou qui